

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR09.05PR
concernant**

**une demande de crédit d'investissement de Fr. 600'000.-- pour
financer des travaux d'entretien au complexe Patinoire-Piscines.**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le lundi 23 février 2009 à 19 h 00 sur le site de la Patinoire-Piscines. Elle était composée de Madame Josy Tessa remplaçant M. Bouzid Derradji et Messieurs Etienne Mutrux remplaçant M. Diego Artieda, Jean-David Chapuis, Jean-Paul Giroud, Christian Pauli, Jean-Luc Raymondaz, Alfons Reiter et Fabien Richard désigné rapporteur. M. Lionel Billaud était absent.

La délégation municipale était composée de M. Rémy Jaquier, Syndic, M. Jean-Daniel Carrard, Municipal Police et Sports accompagnés par M. Pedro Camps délégué aux Sports et M. Nicolet, représentant d'URBAT. M. Paul-Arthur Treyvaud était excusé puisqu'il participait ce même soir à l'émission Forum sur la RSR pour le musée des Beaux-Arts.

Nous les remercions pour leur présence et les réponses précises aux questions de la commission.

Ce préavis PR09.05RA concerne une demande de crédit pour

1. La pose de panneaux de verre et d'un nouveau ring pour la patinoire.
2. La réfection complète des WC et du local de la chaufferie du restaurant.
3. La construction d'une rampe pour handicapés pour l'accès au restaurant.
4. La réfection de la terrasse et barrière du restaurant
5. La remise en état complète du pourtour du bassin non-nageurs et du plongoir.

1. La pose de panneaux de verre et d'un nouveau ring pour la patinoire.

M. Jean-Daniel Carrard a informé la commission que la protection en filet actuelle devait être remplacée par des panneaux de verre. Ceci est obligatoire pour les matchs de ligues nationales et il est conseillé pour les autres ligues afin d'éviter des accidents graves lors de contacts violents. De plus, il est important de posséder une installation moderne en terme de notoriété pour la ville. Ceci facilitera par exemple l'accueil d'équipes internationales.

M. Nicolet a été visiter la patinoire de la Chaux-de-Fonds dans le but de se renseigner sur les futurs travaux. La ville de la Chaux-de-Fonds est très satisfaite de sa patinoire. De plus, il est judicieux de changer en même temps la protection et le ring car l'adaptation des panneaux de verre sur le ring actuel ne serait pas l'idéal.

M. Pedro Camps a précisé qu'il y avait des fentes entre les panneaux du ring et cela est dangereux pour les usagers car on peut se coincer les doigts. Il spécifie aussi que le ring date d'une bonne vingtaine d'années.

2. La réfection complète des WC et du local de la chaufferie du restaurant.

Les installations actuelles ne sont plus dignes d'un établissement public. De ce fait, il est impératif de refaire complètement les installations ce qui justifie le prix.

3. La construction d'une rampe pour handicapés pour l'accès au restaurant.

Actuellement, il n'y a pas de rampe pour handicapés afin de permettre à ceux-ci d'accéder au restaurant. La future rampe sera placée à côté des escaliers.

4. La réfection de la terrasse et barrière du restaurant

Les commissionnaires ont pu constater que les plaques de ciment sur la terrasse bougeaient et que la barrière est très instable à tel point qu'on n'oserait même plus s'appuyer dessus.

5. La remise en état complète du pourtour du bassin non-nageurs et du plongoir

Les grilles du pourtour du bassin non-nageurs seront en inox comme celles de la piscine olympique, car les grilles PVC actuelles sont dangereuses pour les personnes qui marchent dessus.

Pour mémoire, la commune est toujours en procédure contre l'ingénieur civil qui avait été mandaté pour les travaux de la piscine. Cette procédure commencée 1991, suit son cours. Les travaux n'ont pas été réalisés selon les règles de l'art, celle-ci n'a pas été fondée sur la bonne couche de fondation. Cela a provoqué l'affaissement d'un angle de la piscine non-nageurs, des problèmes d'écoulement et il y a un risque de rupture.

Question principale de la commission :

Est-ce que la couverture de la patinoire est contrôlée régulièrement et quel est son état ?

Réponse : le toit a été contrôlé en totalité lors de l'Expo 02 par les ingénieurs de l'exposition nationale. L'état de la structure est bon. Certaines fuites sont de temps en temps constatées et réparées de suite. D'ici quelques années (5 à 10 ans) le changement de la toiture devra être envisagé.

Conclusion :

La commission estime que les travaux d'entretien à entreprendre au complexe Patinoire-Piscines se justifient donc nécessaires.

Au vu de ce qui précède, les membres, à l'unanimité, vous proposent, Mesdames, Messieurs d'accepter l'ensemble du préavis.

Yverdon-les-Bains, le 10 mars 2009

Fabien Richard, rapporteur

